

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS156

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 54 BIS

I. – À l’alinéa 18, substituer aux mots :

« de nature à garantir le »

les mots :

« visant au ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la première occurrence du mot :

« et »

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.